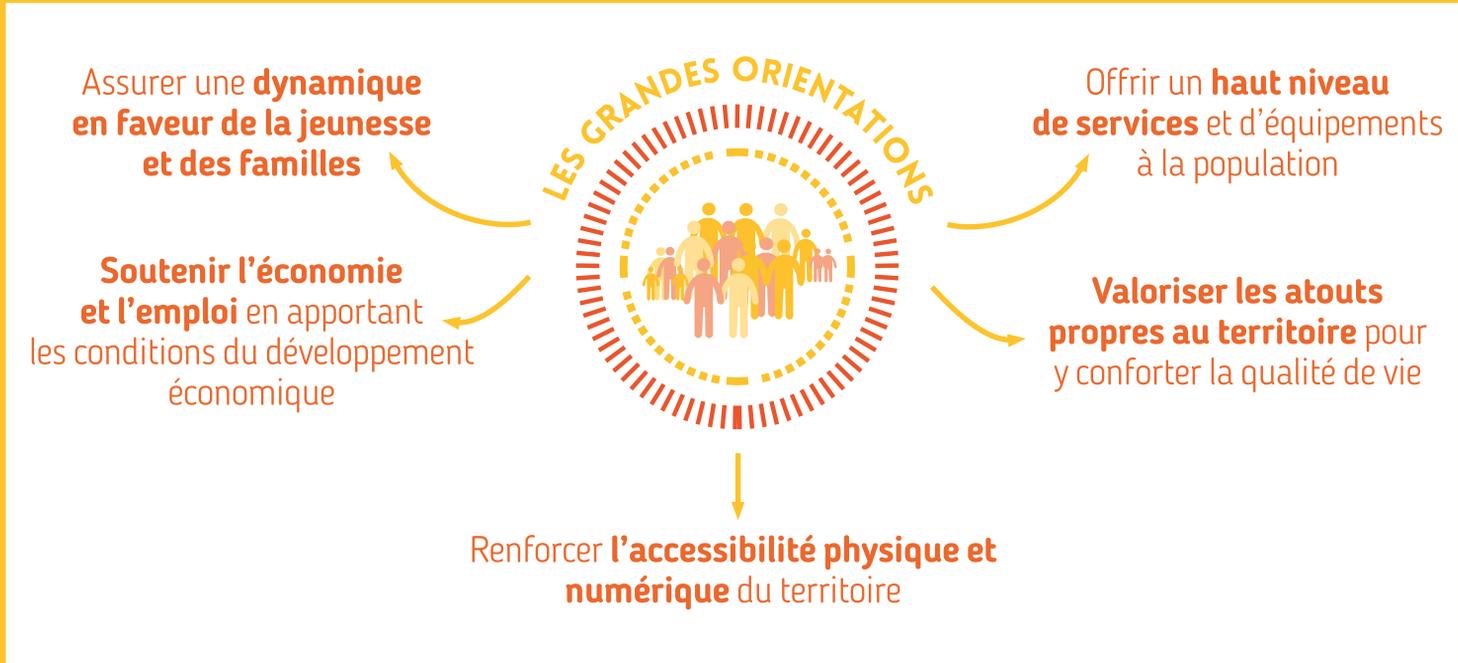


# POUR UNE AGGLO ATTRACTIVE



ATTRACTIVITÉ - CROISSANCE ÉCONOMIQUE - ACCUEIL DE POPULATION

## LES ACTIONS DU PLU D'AUJOURD'HUI À 2035

Elles permettent de créer les conditions réglementaires pour atteindre les objectifs fixés.

### RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES MÉNAGES EN MATIÈRE DE LOGEMENT



### POUR UNE MIXITÉ D'USAGES : RAPPROCHER LES LIEUX D'EMPLOIS, DE SERVICES ET D'HABITAT

### FAVORISER L'ACCÈS À UNE OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

- **La ville-centre**, Saint-Lô, lieu d'accueil des **équipements à rayonnement intercommunal, d'enseignement supérieur**
- **Les centres-bourgs**, lieux d'implantation de **nouveaux équipements et services**
- Favoriser le **développement d'espaces mutualisés** (jardins partagés, espaces de coworking,...) et d'espaces d'accueil d'évènements culturels, sportifs et de loisirs

### RÉPONDRE AUX BESOINS D'IMPLANTATION ET D'EXTENSION DES ACTIVITÉS

en développant une offre foncière et immobilière, dans les différents espaces. Les futurs projets s'implanteront par ordre de priorité :

- **Dans la ville-centre et les centres-bourgs,**
- **Sur les parcs d'activités de Saint-Lô Agglo** avec le Pôle Agglo 21 comme cœur du projet économique
- **Sur les zones communales**
- **Sur les sites économiques isolés**

*Les petits artisans pourront s'implanter sur l'ensemble du territoire.*



**DÉVELOPPER LE COMMERCE PRIORITAIREMENT DANS LES CENTRES-BOURGS ET LA VILLE-CENTRE** et veiller à ce que les projets de création de nouveaux commerces en dehors des centralités ne fragilisent pas l'offre dans les centres-bourgs